

Synthèse de l'observatoire pédagogique du climat scolaire

Phase test – juin 2018

Benoît Becquart

RESUME

Pour cette phase test, l'observatoire pédagogique du climat scolaire s'est focalisé sur deux problématiques professionnelles relatives à la dimension de la justice scolaire.

SOMMAIRE

1. <u>LES ELEMENTS OBSERVES</u>	3
2. <u>LES PROPOSITIONS DE L'OBSERVATOIRE</u>	5
2.1. <u>LES REGLES AU SEIN DE LA CLASSE (FOCALE PRINCIPALE)</u>	5
2.1.1. <u>LES RELATIONS INTERPERSONNELLES</u>	5
2.1.1.1. Respecter autrui au service des apprentissages	5
2.1.1.2. Formation de la personne et du citoyen.....	8
2.1.2. <u>LES REGLEMENTS ET LES SANCTIONS</u>	9
2.2. <u>L'EVALUATION (FOCALE SECONDAIRE)</u>	11

RAPPEL DU CONTEXTE :

Pour cette phase test, l'observatoire pédagogique du climat scolaire s'est focalisé sur deux problématiques professionnelles relatives à la dimension de la justice scolaire :

- *Focale principale : Les règles au sein de la classe*
 - *Les relations interpersonnelles,*
 - **Respecter autrui au service des apprentissages**
 - **Formation de la personne**
 - *Le règlement,*
 - *Les sanctions,*
- *Focale secondaire : L'évaluation*

Trois écoles du département ont ainsi accueilli les équipes de l'observatoire. Ce nombre restreint doit inviter chacun d'entre nous à lire cette synthèse avec la prise de distance nécessaire.

Les différentes propositions listées au travers de ce document ne sont en aucun cas des prescriptions qui s'imposeraient à chaque école mais bien un répertoire de perspectives de travail possibles, et une invitation à la réflexion collective.

L'observatoire pédagogique du climat scolaire adresse ses remerciements aux enseignants, parents et élèves qui ont accepté de recevoir ses membres et d'échanger avec eux.

Liste des membres l'observatoire pédagogique (2018) :

Jennifer Ysewyn (CPC), Perrine Letierce (PE), Delphine Jacobus (CPC), Hélène Denis (PE), Ludivine Dhont (eRun), Suzanne Taffin (CPC), Fatima Lourdel (DVS), Cathy Rosik (CPC), Céline Charles (PEMF), Caroline Vercucque (Directrice), Cécile Foulon (Coord. ULIS), Françoise Auverlot (CPC), Sabine Laloux (PE), Laurence Lecerf (CPC), Ludivine Lefebvre (CPC), Frédéric Pottié (Directeur), Michèle Thorez (CPC), Benoît Becquart (IEN).

LA CONSTITUTION D'UN CONSERVATOIRE

Le rôle de l'observatoire est d'identifier ce qui a été construit et essayé en réponse à des situations ordinaires de travail ou d'apprentissage dans les écoles du département. Son rôle est également de diffuser ce qui est apparu comme particulièrement pertinent au regard des enjeux et des connaissances actuelles concernant la problématique retenue pour l'observation (climat de justice scolaire en 2018).

Les éléments observés, comme les propositions de l'observatoire, constitueront autant de points d'appui possibles au travail des équipes. Celles-ci pourront s'en inspirer, les questionner, les manipuler autant que nécessaire pour les aider à oser et à expérimenter la mise en œuvre de nouveaux outils ou de nouvelles manières de faire au service de la recherche d'un bien-être et d'un bien-apprendre pour chacun des élèves.

Le conservatoire a pour fonction de transmettre les savoir-faire du métier.

1. LES ELEMENTS OBSERVES

De nombreuses initiatives ont été observées. Elles témoignent sans nul doute d'une dynamique importante de la part des enseignants qui cherchent des réponses à la problématique de la justice scolaire.

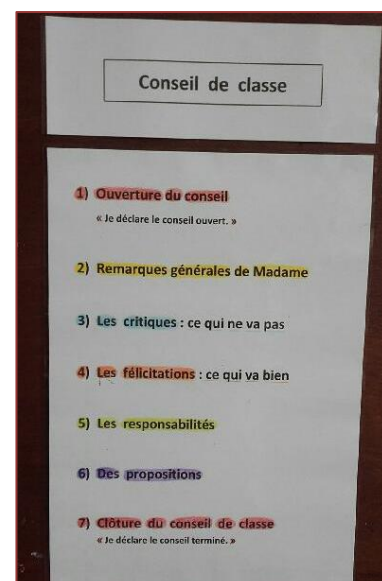
Toutefois, l'observatoire invite les équipes à être attentives à permettre la **mutualisation des découvertes et des essais professionnels** au sein des concertations. Ces réponses sont en effet apparues très souvent le fruit d'une initiative et d'un travail individuels, alors même que le **partage des explorations et des expériences** des uns et des autres permet d'accroître l'efficacité de la pratique réflexive. Par ailleurs, l'enjeu de la construction d'un sentiment de justice scolaire impose que les **pratiques soient harmonisées et cohérentes**, au risque de contribuer à la décrédibilisation des outils, même des plus pertinents.

L'équipe est également un point d'appui facilitateur pour **documenter les initiatives et les lire au regard des progrès de la recherche**. À cette fin, quelques références issues de travaux universitaires ou institutionnels sont proposées au travers de ce document.

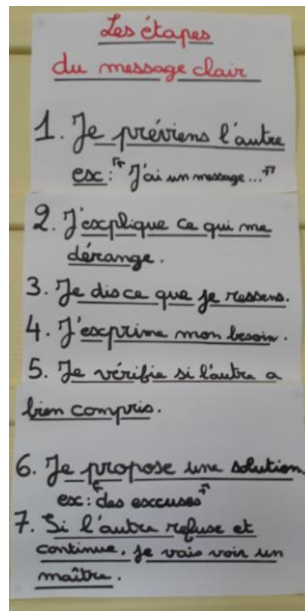
Ainsi, vous trouverez présentés ci-dessous une sélection d'initiatives locales et personnelles (outils ou pratiques), essayées dans les classes et concourant à installer un sentiment de justice scolaire.

▪ Les relations interpersonnelles

- *Vers le conseil des élèves :*



- Vers l'usage de la parole pour la résolution des conflits :



- Vers un lieu de médiation et un travail sur les émotions



- **Les sanctions**

- Vers des sanctions éducatives :
 - *la chaise ou la fiche de réflexion ;*
 - *le circuit de comportement.*

- **L'évaluation**

- Vers la perception de compétence :
 - *Les ceintures de compétences*

2. LES PROPOSITIONS DE L'OBSERVATOIRE

*En prenant appui sur les observations et sur les échanges avec les élèves, les enseignants et les familles, l'observatoire a conduit un travail d'analyse articulé aux travaux de la recherche. En parallèle des éléments directement observés (cf les quelques exemples listés précédemment), ces visites ont nourri et enrichi la réflexion des membres de l'observatoire départemental. Elles ont amené l'observatoire à l'élaboration de différentes **propositions et de perspectives de travail** destinées aux équipes pédagogiques du département.*

2.1. LES REGLES AU SEIN DE LA CLASSE (FOCALE PRINCIPALE)

2.1.1. LES RELATIONS INTERPERSONNELLES

2.1.1.1. **Respecter autrui au service des apprentissages**

Les observations ont confirmé l'importance du choix des démarches pédagogiques. Celles-ci impactent la nature des relations interpersonnelles au sein de la classe.

« Le développement des compétences psychosociales, incontournable pour conduire les élèves vers le respect d'autrui et d'eux-mêmes, nécessite la mise en œuvre de pratiques pédagogiques qui favorisent l'implication et l'engagement, stimulent la réflexion et l'esprit critique. »¹

Au travers des choix pédagogiques, les élèves doivent pouvoir être en situation d'exprimer ce qu'ils pensent, comme de recevoir et comprendre la pensée de l'autre. Outre la dimension cognitive du langage, ces interactions favoriseront la formation d'un esprit libre et éclairé, capable d'argumenter ses choix et, ce faisant, distinguer les savoirs des croyances. Les élèves apprendront également à respecter la pensée et le raisonnement de l'autre. Ces démarches pédagogiques aideront les enseignants à se centrer sur l'apprenant et le développement de leurs compétences psychosociales, et en particulier « *Avoir une pensée créatrice - avoir une pensée critique ; Savoir communiquer efficacement - être habile dans les relations interpersonnelles ; Avoir conscience de soi - avoir de l'empathie pour les autres* ».

Propositions et perspectives de travail :

Ainsi, l'observatoire invite les équipes à développer :

- **1-Les démarches coopératives**
- **2-L'enseignement des habiletés coopératives :** travailler en groupe, débattre, s'entraider ...
- **3-L'aménagement des classes :** la géographie de celles-ci doit être pensée pour favoriser les relations et les interactions entre élèves.

¹ Lettre aux enseignants du Pas de calais. L'école du respect. Février 2018. <http://ien-montigny-en-gohelle.etab.ac-lille.fr/files/2018/04/F%C3%A9vrier-2018--L%C3%A9cole-du-respect--EG.pdf>

- **4-Les démarches centrées sur l'apprenant** davantage que sur le seul savoir ;

Il est nécessaire, dans ce cadre, de veiller à favoriser les interactions entre élèves. Nous invitons les enseignants à oser confier aux élèves la responsabilité de questionner la valeur de vérité des propositions (erronées ou non). Les procédures peuvent être des « objets d'étude ». La confrontation de celles-ci donnera en outre l'occasion de rendre explicites les apprentissages. Une « pédagogie de l'investigation » décentre l'activité des élèves de la recherche de « performance » au profit d'un but de maîtrise et d'apprentissage. Elle a pour conséquence de donner la possibilité à tous les élèves de produire une réponse personnelle en même temps que de prendre conscience de l'existence de pensées différentes, parfois divergentes. Cette hétérogénéité des idées constituera pour l'enseignant un point d'appui facilitant l'émergence d'interactions orales ou écrites au service des apprentissages, disciplinaires comme citoyens.

- **5-Les situations qui offrent un niveau de résistance** suffisant pour que les élèves puissent : chercher, tâtonner, essayer, comparer leurs procédures, coopérer, s'entraider, interagir, débattre ...

Représenter un défi pour l'élève

Une activité constitue un défi pour l'élève dans la mesure où elle n'est ni trop facile ni trop difficile. Ainsi, un élève se désintéresse rapidement d'un succès qui ne lui a coûté aucun effort ou d'un échec dû à son incapacité à réussir une activité. Les jeux vidéo, dont les jeunes sont si friands, sont de bons exemples d'activités offrant des défis à relever. Les jeunes, qui y trouvent des tâches à leur mesure, ont le sentiment qu'ils triompheront s'ils se montrent persévérants. Il devrait en être ainsi dans les cours de français. Cette condition influe sur la perception que l'élève a de sa compétence, car, s'il réussit à relever le défi, il aura tendance à attribuer son succès non pas au peu de complexité de l'activité, mais à ses propres capacités et à ses efforts.

Rolland Viau - Volume 5, numéro 3, 2000

Des conditions à respecter pour susciter la motivation des élèves

<http://correspo.ccdmd.gc.ca/index.php/document/connaître-les-regles-grammaticales-necessaire-mais-insuffisant/des-conditions-a-respecter-pour-susciter-la-motivation-des-eleves>

Le rôle clé de *l'engagement actif* souligne à quel point il importe que l'enfant soit maximalelement attentif, actif, prédictif : plus sa curiosité est grande, plus son apprentissage augmente. Pour maximiser la curiosité, il faut veiller à présenter à l'enfant des situations d'apprentissage qui ne soient ni trop faciles, ni trop difficiles [...] L'importance du *retour d'information*, quant à lui, souligne le statut pédagogique de l'erreur. Enfants et enseignants devraient prendre conscience que du point de vue des neurosciences cognitives, loin de constituer une faute ou une faiblesse, l'erreur est normale, inévitable même, en tout cas indispensable à l'apprentissage. Mieux vaut un enfant actif qui se trompe et apprend de ses erreurs, qu'un enfant passif et qui n'apprend rien. Ne confondons pas l'erreur (signal informatif) avec la sanction qui ne fait qu'augmenter la peur, le stress, et le sentiment d'impuissance.

L'engagement actif, la curiosité, et la correction des erreurs

Stanislas Dehaene - Collège de France

<https://www.college-de-france.fr/site/stanislas-dehaene/course-2015-02-03-09h30.htm>

Si la **diversité des domaines d'activités** investis est gage d'ouverture au monde, de développement de la curiosité et de la créativité, leur qualité dépend de **leur ambition**. Les [...] situations défis sont autant d'occasions de multiplier les expériences de maîtrise, réussites qui sont sources de gratifications et de fierté. A contrario, habituer à des succès faciles, à des résultats immédiats ne renforce pas mais fragilise pour l'avenir, amène l'enfant à désinvestir trop rapidement ce qui « résiste ».

Autrement dit, pour « s'en sortir », il faut aller voir ailleurs, se laisser surprendre, oser autre chose. Et pour croire en soi, il faut dépasser ses limites, surmonter des obstacles, réussir ce qu'on estimait jusqu'alors impossible : expérience fondatrice qui peut faire bifurquer une vie. [...]

Face à l'impasse, **l'échange entre pairs** est un recours à la solitude désespérante. Le groupe est à la fois ressource et stimulation à aller plus loin. De la diversité des avis naît la nécessité de s'expliquer, d'argumenter, de chercher à convaincre, de prouver ce qu'on avance et donc aussi de « bouger » soi-même : abandonner son opinion première, aménager ou enrichir son point de vue, dans tous les cas, accroître sa maîtrise...

La bienveillance en éducation – Jacques BERNARDIN –

http://www.gfen.asso.fr/fr/bienveillance_education_jacques_bernardin_ser_2013

▪ 6-Les communautés de recherche

Qu'est-ce qu'une communauté de recherche ?

C'est une

- **organisation de la classe** qui,
- à partir d'un **questionnement dévolu aux élèves** et qu'ils partagent,
- sur une **énigme** à résoudre, un **problème** posé par la nature ou la condition humaine (enjeu intellectuel ou existentiel),
- les met **individuellement et collectivement en recherche** pour tenter d'y répondre.

La démarche peut être scientifique ou philosophique. Dans la première, à un temps de recherche individuelle ou par groupes succède un débat où sont confrontées et argumentées les propositions de solutions, avec validation à la fin, sous la garantie du maître, par une démonstration, une observation, une expérience, une modélisation...

Dans la seconde, les élèves discutent, par un dispositif réglé et sous la vigilance intellectuelle du maître, sur une question choisie, pour approfondir collectivement leur perception individuelle d'un problème philosophique, avec une démarche rationnelle, mais sans forcément chercher à aboutir à une réponse commune.

Dans une communauté de recherche, la cohésion du groupe s'accroît parce qu'il y a une motivation commune à résoudre l'énigme, une centration sur la tâche, un esprit de recherche, l'enjeu étant de progresser sur la question et non d'avoir raison contre les autres. D'où une « éthique communicationnelle » (Habermas), où l'on a besoin des autres pour avancer, ce qui développe des attitudes coopératives, renforce la démocratie par l'exigence du débat qui confronte, et aiguisé des exigences intellectuelles de problématisation (comprendre où est le problème derrière la question), de conceptualisation (définir des notions pour circonscrire la pensée du réel) et d'argumentation (savoir faire l'administration de la preuve).

Instituer une classe en communauté de recherche n'est pas simple : car il faut que les élèves s'intéressent à la question, que cet intérêt soit partagé au sein de la classe, qu'il y ait mise au travail, que les élèves soient constructifs dans un climat de confiance, que soient mis en œuvre des processus de pensée, que les conflits intellectuels ne dégénèrent pas en conflits de personnes...

Cela suppose une claire conception et une maîtrise pédagogiques et didactiques par le maître de dispositifs cadrés à mettre en place pour le travail en groupes et les discussions plénières, de processus de régulation socio affective de la dynamique du groupe-classe, de méthodes de recherche et de processus intellectuels à mobiliser pour qu'il y ait apprentissage.

Pari impossible diront certains, dès que des conditions de travail, de consensus sur l'apprentissage, de confiance mutuelle ne sont pas réunies... Certes. Mais une communauté de recherche n'est jamais donnée. Il faut passer d'une addition d'individus à un groupe-classe, à l'acceptation de règles communes, à la joie de vivre ensemble par la coopération valorisante ; du désintérêt pour des contenus scolaires à l'éveil intellectuel par la question qui fait sens, au goût de chercher, au plaisir de savoir. Cela se construit. Parce qu'on le croit possible, et qu'on se forme pour trouver les biais, sans se décourager devant les obstacles bien réels, en acceptant aussi de ne jamais totalement y parvenir[1][1]...

<https://www.philotozzi.com/2009/03/instituer-une-communaute-de-recherche-philosophique-en-classe/>

Les équipes pourront s'inspirer des démarches suivantes :

- les Savanturiers : <https://les-savanturiers.cri-paris.org/>

- le réseau des bâtisseurs de possibles :
<https://www.batisseursdepossibles.org/>

François Taddei "Tout le monde peut être créatif" - <https://youtu.be/RGR7WP4FCf4>

2.1.1.2. Formation de la personne et du citoyen

De nombreuses initiatives ont été observées concernant le développement de l'empathie, la gestion des émotions ou la communication non violente. **L'observatoire encourage les enseignants à poursuivre leurs travaux, leurs réflexions et leurs recherches sur ces sujets**, tant le rôle des émotions dans le processus d'apprentissage est déterminant.

Propositions et perspectives de travail :

- **7-Utiliser les conseils de cycle et de maîtres pour organiser des temps d'échanges et de partage des outils et des démarches mises en place**
afin :
 - d'harmoniser et/ou de généraliser à l'échelle de l'école les initiatives qui fonctionnent à l'échelle d'une classe ;
 - de penser un parcours cohérent d'apprentissage pour aider les élèves à développer leurs compétences dans ce domaine de la sensibilité.

- **8-Développer les instances qui permettent d'accueillir la parole des élèves**
 - Ces instances seront pensées pour :
 - faciliter la participation des élèves à la vie sociale de la classe et/ou de l'école ;
 - donner la possibilité aux élèves de construire ensemble des réponses concrètes aux petits problèmes qu'ils rencontrent pour mieux vivre ensemble à l'école (ex : aménagement de la cour ; achat de matériel ; ...) Les élèves doivent se sentir autorisés à évoquer les problèmes rencontrés.
 - offrir à chacun des élèves un cadre sécurisant d'expression de leur parole. Chacun doit être convaincu qu'il n'y sera ni jugé, ni moqué, et qu'il n'y risque pas de contrarier quiconque.
 - Constituer un temps privilégié et valorisé dans l'école, attendu par chacun avec impatience.

Les équipes pourront avantageusement s'inspirer de la fiche méthodologique suivante relative au **conseil d'élèves** : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/00/9/ress_emc_conseil_eleves_464009.pdf

Ressources complémentaires :

- Apprendre avec les pédagogies coopératives. Démarches et outils pour l'école. Sylvain CONNAC. ESF éditeur.

- Pagoni Maria, « La participation des élèves en questions. Travaux de recherche en France et en Europe », *Carrefours de l'éducation*, 2009/2 (n° 28), p. 123-149. DOI : 10.3917/cdle.028.0123. URL : <https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2009-2-page-123.htm>

2.1.2. LES REGLEMENTS ET LES SANCTIONS

De nombreux enseignants nous ont dit ne pas avoir besoin de règlements en classe. L'observatoire souhaite attirer la vigilance des équipes sur la logique d'apprentissage qui sous tend l'utilisation des règlements et des sanctions. Ceux-ci ne sauraient uniquement être au service de la gestion de classe, d'ailleurs souvent inutiles pour les enseignants expérimentés. Véritables outils d'apprentissages, ils doivent être le pivot de la vie de la classe et de la **construction du rapport à la norme**.

Les entretiens avec les élèves ont également révélés que les règlements et les sanctions leur étaient bien souvent complètement inconnus. La règle et la sanction deviennent alors totalement dépendantes de l'adulte, en qui les élèves interrogés font d'ailleurs totalement confiance.

Propositions et perspectives de travail :

- **9-Veiller à construire des règles qui soient claires, explicites, connues de tous, constantes, cohérentes, et surtout articulées autour de DROITS.** (cf. « *l'intégration des règles* » dans *La lettre aux enseignants – février 2018*)
Les élèves doivent être amenés à comprendre que le règlement est **garant des relations sociales**. C'est parce que chacun des individus d'un même groupe doit pouvoir jouir des mêmes droits et en même temps, qu'apparaît la nécessité d'établir des restrictions et/ou des précisions que seront les devoirs.

Il ne s'agit pas donc d'introduire à l'école « la peur du gendarme » pour légitimer le pouvoir des adultes et juridiciser la vie scolaire, risque qui a été pourtant soulevé et analysé par certains théoriciens (Ray 2003). Il s'agit, au contraire de montrer avec transparence la démarche de mise en place de la loi et de susciter une réflexion auprès des élèves sur les valeurs qui la fondent et les conditions de son application.

Cette approche inscrit l'éducation civique, comme nous l'avons souligné ailleurs (Pagoni 2000), dans l'intersection de trois domaines de la vie sociale : le juridique, le politique et le moral. Le droit est donc abordé non pas d'un point de vue normatif et institutionnel (connaître la loi et l'appliquer) mais plutôt dans une perspective pragmatique. Selon cette perspective, le droit est un discours codifié qui est fait par l'homme pour l'homme et qui peut évoluer dans sa forme et dans son contenu. Une de ses fonctions principales est d'être un outil de résolution des conflits sociaux.

Le critère de sa validité est double : d'une part, défendre les droits de l'homme qui constituent son fondement et, d'autre part, être pertinent et opérationnel pour orienter, gérer, évaluer l'activité humaine dans des contextes particuliers (Robert 1999).

Les cahiers THÉODILE
N°6 (décembre 2005), p. 91 – 113

<http://theodile.recherche.univ-lille3.fr/IMG/pdf/Cahiers-Theodile-06.pdf>

La pratique de conseil de classe et son genre scolaire : la règle scolaire

Maria PAGONI

Université Charles-de-Gaulle – Lille III

- **10-Penser à explicitier aux élèves la hiérarchie des normes** qui s'imposent à chacun en utilisant le contexte de l'école, « lieu de vie » des élèves et des enseignants.
Il est indispensable que les élèves puissent comprendre cette imbrication des textes. Car si il est évident pour chacun d'entre nous que les règles de la classe doivent être en cohérence avec le règlement intérieur de l'école qui lui même est régi par le règlement type départemental ...etc..., ceci n'a rien d'évident pour les élèves.
- **11-Le point précédent sera facilité par les démarches qui permettent aux élèves de participer à l'élaboration des règles de la classe**. Pour ce faire, les équipes sont invitées à mettre en œuvre les instances de parole et de

prises de décisions (cf. point 8) (ex : les conseils d'élèves ; les conseils de coopération ...).

L'observatoire souhaite toutefois attirer la vigilance des enseignants sur l'importance d'un positionnement assumé et cohérent à cet égard. Un éventuel refus de propositions d'élèves dans l'exercice de l'élaboration des règles de la classe doit être articulé aux textes qui lui sont supérieurs. Dans le cas contraire, le risque de consolider une représentation erronée de la règle (*La loi, c'est moi*)² est important. Ce refus, en apparaissant arbitraire, pourra générer un sentiment d'injustice.

- **12-** Sans qu'il soit nécessaire que chacun des règlements de classe soit identique, l'observatoire invite les équipes à mener un **travail d'harmonisation important de leurs systèmes de règlements et de sanctions** au sein de leur école. La cohérence de l'ensemble contribuera à prévenir le sentiment d'injustice et la transgression des règles.
- **13-** Élaborer et mettre en œuvre **des sanctions éducatives** :
 - inscrites dans le règlement,
 - conformes au DROIT,
 - prévisibles,
 - connues de tous,
 - explicites.

« Les travaux de Bruno Robbes³ présentent une palette de stratégies à travailler en équipe : importance de la parole de l'éducateur (réprimande), privations de droit (droit de circuler dans la classe, droit de circuler seul en dehors de la classe et donc nécessité de donner la main à un adulte, droit d'aller en récréation pour l'ensemble du temps prévu), réparations symboliques (parole d'excuse, poignée de main), ou matérielle (service rendu à la collectivité). »²

L'observatoire souhaite en outre rappeler l'existence du règlement type départemental : les élèves expriment facilement le sentiment d'injustice et d'insécurité ressenti.

Tout doit être mis en œuvre à l'école pour créer les conditions favorables aux apprentissages et à l'épanouissement de l'enfant. Il est particulièrement important d'encourager et de valoriser les comportements les mieux adaptés à l'activité scolaire : calme, attention, soin, entraide, respect d'autrui. La valorisation des élèves, leur responsabilisation dans la vie collective sont de nature à renforcer leur sentiment d'appartenance à l'école et à installer un climat scolaire serein. À ce titre, diverses formes d'encouragement sont prévues dans le règlement intérieur de l'école, pour favoriser les comportements positifs.

À l'inverse, les comportements qui troublent l'activité scolaire, les manquements au règlement intérieur de l'école, et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des enseignants, donnent lieu à des **réprimandes**, qui sont portées immédiatement à la connaissance des représentants légaux de l'enfant. Ces réprimandes ne peuvent elles-mêmes **en aucun cas porter atteinte à l'intégrité morale ou physique d'un enfant**. Elles sont **prévues dans le règlement intérieur** de l'école. On veillera à ce qu'un élève ne soit pas privé de la totalité de la récréation à titre de punition.

Les mesures d'encouragement ou de réprimande, de nature différente en fonction de l'âge de l'élève, sont **expliquées et connues de tous**.

**Règlement type des écoles maternelles et élémentaires publiques du département du Pas-de-Calais –
2.5 Les règles de vie à l'école**

² Lettre aux enseignants du Pas de Calais. L'école du respect. Février 2018. <http://ien-montigny-en-gohelle.etab.ac-lille.fr/files/2018/04/F%C3%A9vrier-2018--L%C3%A9cole-du-respect--EG.pdf>

³ Bruno Robbes *L'autorité éducative dans la classe : douze situations pour apprendre à l'exercer*. ESF 2010

2.2. L'ÉVALUATION (FOCALE SECONDAIRE)

En demandant à ce que soit privilégiée « une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès »⁴, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a engagé l'ensemble des équipes à questionner le rôle et les modalités de l'évaluation.

Les travaux de recherche montrent clairement l'impact de l'évaluation sur l'engagement et la motivation des élèves, comme sur le sentiment de justice scolaire.

Des initiatives ont été observées. Celles-ci, articulées aux entretiens menés avec les équipes, témoignent de la compréhension (parfois intuitive) de cette problématique par les enseignants.

À l'image des ceintures de compétences (*inspirées des principes et des outils de la Pédagogie Institutionnelle*), les essais observés ont toutefois fait apparaître le besoin d'élaborer des gestes professionnels qui permettent la mise en œuvre des principes d'action d'une évaluation des progrès.

Nous souhaitons rappeler ici les trois principes décrits sur la page d'Eduscol⁵:

- Partir du quotidien de la classe : observer pour évaluer
- Des situations d'évaluation à certains moments
- Une évaluation constructive, qui régule les enseignements et soutient les apprentissages.

⁴ Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République -Annexe

⁵ <http://eduscol.education.fr/cid103789/principes-d-action-pour-evaluer-les-acquis-des-eleves.html>

Propositions et perspectives de travail :

Ainsi, l'observatoire invite les équipes à :

▪ 14 - Se doter d'observables didactiques pour observer les élèves

« L'évaluation régulière des acquis des élèves est un acte pédagogique à part entière qui ne se limite pas à des temps spécifiques. Les progrès des élèves s'apprécient au fil des apprentissages. Pour cela, il est nécessaire d'envisager des pratiques pédagogiques favorisant l'observation directe et régulière du travail des élèves, dans des situations ordinaires variées.

Dans le quotidien de la classe, l'enseignant prélève des informations, des indices significatifs des progrès et des acquis attendus des élèves.

Ce suivi lui permet d'objectiver les progrès réalisés par chaque élève, son évolution et ses réussites. » (Eduscol)

Cette observation directe nécessite :

- la conception et la mise en œuvre de situations suffisamment complexes ou inédites⁶. En favorisant la mise en œuvre de plusieurs stratégies (*traduction des différents degrés d'interprétation de la situation*), elles se prêtent à la prise en compte, de manière inclusive, de la diversité des besoins. Tous les élèves pouvant s'engager à la réalisation de ce type de tâche. Par la liberté de cheminement intellectuel qu'elle laisse, une situation ouverte :

- autorise la personnalisation des parcours d'apprentissages de sorte que l'élève puisse disposer du temps nécessaire pour affirmer ses acquis et développer ses compétences au gré des situations rencontrées et des expérimentations nécessaires à l'acte d'apprendre ;

- facilite l'observation de l'élève et l'évaluation du progrès.

- l'utilisation d'observables⁷ didactiques pour identifier et qualifier les acquis et le progrès.

Idéalement, on pourrait donc concevoir une évaluation entièrement *fondue* dans le travail d'apprentissage. Autrement dit, une succession de situations bien conçues et pilotées permettrait aux élèves de développer leurs compétences et connaissances tout en donnant à voir leurs acquis au temps t. Cela vaudrait pour une évaluation formative mais aussi certificative. À la fin d'un entraînement ou d'un match, l'entraîneur n'a pas besoin d'une épreuve supplémentaire pour évaluer ce que ses joueurs savent et savent faire. Il lui suffit de les observer sur le terrain.

[...]L'expertise requise de l'observateur-évaluateur est alors d'inventer des situations propices, mais plus encore de savoir observer ce qu'elles mettent en évidence. Une pratique intensive de l'évaluation formative, de l'analyse des erreurs, du dialogue métacognitif est un atout évident. Mais peut-être faut-il faire un pas supplémentaire, devenir un " observateur professionnel des élèves au travail ".

Philippe PERRENOUD, Évaluer des compétences.

Concevoir des situations et observer des élèves au travail

https://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_2004/2004_01.html#heading_02

▪ 15 - Veiller à aider les élèves à prendre conscience des progrès

⁶ La notion de situation complexe ou inédite fait ici pleinement référence à la définition de la compétence telle qu'écrite dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture : "L'élève engagé dans la scolarité apprend à réfléchir, à mobiliser des connaissances, à choisir des démarches et des procédures adaptées, pour penser, résoudre un problème, réaliser une tâche complexe ou un projet, en particulier dans une situation nouvelle ou inattendue. Les enseignants définissent les modalités les plus pertinentes pour parvenir à ces objectifs en suscitant l'intérêt des élèves, et centrent leurs activités ainsi que les pratiques des enfants et des adolescents sur de véritables enjeux intellectuels, riches de sens et de progrès.

Le socle commun identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. **Une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexe ou inédite.** Compétences et connaissances ne sont ainsi pas en opposition. Leur acquisition suppose de prendre en compte dans le processus d'apprentissage les vécus et les représentations des élèves, pour les mettre en perspective, enrichir et faire évoluer leur expérience du monde." Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834

⁷ À titre d'exemple, nous invitons les enseignants à visiter la page dédiée aux observables pour l'évaluation à l'école maternelle – Mission maternelle dsden 62 : <http://pedagogie-62.ac-lille.fr/maternelle/lecole-maternelle/levaluation-positive/observables-pour-levaluation>

L'ensemble de ces perspectives de travail est présenté en annexe (page 14).

Bilan des perspectives de travail

